

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

## ANGLETERRE.

Londres, le 3 février. Prix des fonds. — Réd., 88 5/8; — cons., 87 5/8; — cons. à terme, 87 3/4; — act. de la banque, 212; — mexicains, 30; — colombiens, 20.

— Les espérances des amis de la liberté religieuse et de la paix intérieure se réalisent. Il n'y a plus de doute que cette question ne soit traitée dans le discours du trône qui recommandera sérieusement au parlement d'arranger cette affaire. La pacification de l'Irlande sera pour la première fois l'objet d'une proposition du cabinet.

— Le discours du roi contiendra, dit-on, d'abord une recommandation au parlement d'investir le gouvernement du pouvoir nécessaire pour la suppression de l'association catholique et pour empêcher la perception de la rente ou contribution en faveur de la faction; on ajoute que le langage est sur ce point très fort et très péremptoire. S. M. recommandera encore à la considération du parlement l'état de ses sujets catholiques, dans la vue de leur accorder des privilèges civils pour les mettre sur le même pied que d'autres dissidens, en ayant en même temps soin d'exiger des garanties pour que les privilèges ainsi consentis ne fassent, par leur abus, tort à l'église établie.

— On dit encore que le consentement du grand corps des évêques a été déjà obtenu.

(Globe and Traveller.)

— La grande majorité de la noblesse irlandaise protestante demande l'émancipation; ces partisans de la vraie tolérance et de l'égalité des droits vont prendre le titre d'*Amis de la liberté civile et religieuse*, pour s'occuper des objets mentionnés dans les résolutions des soixante-neuf pairs qui se sont réunis il y a quelques jours à Buckingham-House, et de la déclaration protestante signée plus tard par deux ducs, sept marquis, vingt-six comtes, onze vicomtes, vingt-quatre barons, vingt-deux baronets, cinquante deux membres de la chambre des communes, et plus de deux mille autres personnes de toutes les classes, intéressées personnellement à l'émancipation des catholiques et à la pacification de l'Irlande.

— On écrit de York, en date d'hier, que la belle cathédrale de cette ville était en feu depuis le matin, et qu'au moment de fermer la lettre, les flammes portaient en grandes masses du toit de l'édifice.

— Des lettres de Terceira, du 23, reçues aujourd'hui, portent la nouvelle que le ministre anglais avait envoyé une escadre pour empêcher les réfugiés portugais de débarquer dans cette île. Cette escadre se compose de trois vaisseaux, le *Pallas*, le *Challenger*, et le *Badger*; elle avait été rejointe par un vaisseau portugais, qui récemment avait mis la voile du Tage.

— L'état de l'île de Terceira est satisfaisant. Tous les Miguélistes avaient été embarqués, et sept individus, convaincus d'avoir conspiré pour livrer l'île à l'escadre de don Miguel, ont été fusillés.

— Le marquis d'Anglesey a eu avant-hier une longue audience de S. M.; ensuite S. S. est revenue à Londres. On assure qu'elle ne tardera pas à faire connaître ses sentimens sur les événemens récents qui ont eu lieu en Irlande.

## FRANCE.

Paris, le 4 février. — S'il faut en croire des on-dit, la loi municipale sera présentée d'abord à la chambre des pairs.

— M. Royer-Collard est nommé président de la chambre des députés. Ce choix peut indiquer l'esprit

dont sera marqué la session qui vient de s'ouvrir. C'est une continuation de celle qui l'a précédée, si riche en résultats notables; une session véritablement législative est ce que la France désire, et la désignation par la couronne d'un président placé si haut dans l'opinion, est un gage assuré que le pouvoir et les chambres marcheront encore cette année dans une commune voie de bien public.

(Messenger.)

— M. le comte hipolyte de Larocheffoucault, secrétaire d'ambassade, qui avait porté à Madrid la ratification du traité de 80 millions et quatre grands cordons de la légion-d'honneur pour les ministres de S. M. C., est arrivé à Paris, le 31 janvier. Il était porteur de la liste des décorations accordées par le roi d'Espagne aux troupes françaises qui ont fait partie de l'armée d'occupation. Le vicomte Gudin, commandant la division de Cadix, a obtenu la grand'croix de l'ordre de Charles III.

Le roi Ferdinand a en outre accordé l'ordre de la Toison d'or à M. le vicomte de la Ferronnais; la grand'croix de l'ordre de Charles III; à M. le vicomte de Caux, ministre de la guerre; au comte de Rayneval et au vicomte de Saint-Priest, notre ambassadeur, la grand'croix d'Isabelle-la-Catholique à M. Bourjot, conseiller-d'état, chef de la division politique au ministère des affaires étrangères.

— On apprend la mort de M. de Bausset, archevêque d'Aix, qui a succombé à la maladie dont il était atteint depuis quelque temps.

— Nous avons annoncé hier l'arrivée des réfugiés portugais dans le port de Brest. Nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs une lettre qui contient les détails les plus authentiques de l'événement qui a ramené ces malheureuses victimes sur le sol hospitalier de la France.

Le gouvernement anglais sera sous peu de jours sommé d'expliquer les causes de sa conduite. Attendons sa réponse. Car, en vérité, on craint presque en la jugeant au premier coup d'œil de trop céder à l'indignation qu'elle excite.

Brest, 31 janvier 1829.

« Les quatre transports anglais et russes, la *Lyra*, la *Minerva*, la *Susana* et la *Christina*, qui composaient la première division des réfugiés portugais, partie de Plymouth le 6 janvier, sous les ordres du général Saldanha, sont entrés hier dans notre port. Je vais vous rendre compte des événemens qui ont forcé les réfugiés portugais à chercher, auprès du gouvernement français, l'hospitalité que l'Angleterre leur a refusée.

« C'est le 16 janvier, à la pointe du jour, que les transports des réfugiés portugais arrivèrent à l'île de Terceira et entrèrent dans l'anse d'Isa-da-Praya, où déjà, sous le canon d'un pays gouverné au nom de la reine Dona Maria II, ils se croyaient à l'abri de toute espèce de violence, et manœuvraient en conséquence pour jeter l'ancre.

« Cependant deux frégates de guerre anglaises se trouvaient au vent du port, mais un brouillard épais les avait empêchées d'apercevoir l'entrée des transports, et les réfugiés portugais voyant qu'on les laissait aborder en pleine liberté l'île Terceira commençaient à croire dénué de fondement le bruit qui s'était répandu à Plymouth, que le gouvernement anglais aurait envoyé deux frégates pour s'opposer à leur débarquement.

« Cette idée ne dura pas longtemps, car le brouillard s'étant dissipé, les transports aperçurent les deux frégates de guerre anglaises sur la rade d'Isa-da-Praya.

« Aucune sommation n'annonça aux transports l'odieuse mission qui avait amené les deux frégates anglaises dans les eaux de Terceira: c'est le canon qui la leur apprit.

« Une circonstance encore très remarquable, c'est que les deux frégates de guerre anglaises se trouvant, comme je vous le dis plus haut, au vent du port, celle d'entre elles qui fit feu passa devant tous les transports, et vint, sous le vent, faire feu précisément sur le bâtiment à bord duquel était le général Saldanha. Quant au feu, il fut si bien dirigé, que le second coup de canon atteignit le bâtiment du général Saldanha, qui était un navire anglais: un homme fut tué et un autre blessé par des éclats de bois.

« Cependant les transports ayant hissé le pavillon de détresse, le feu cessa, et le général Saldanha faisant mettre une chaloupe à la mer, se rendit à bord auprès du commandant anglais, qui se borna à répondre aux explications qui lui étaient demandées par M. de Saldanha, qu'il agissait en vertu des ordres de son gouvernement.

« Le général voyant alors qu'il n'y avait plus rien à espérer, regagna son bâtiment où il dressa une protestation énergique qu'il envoya au commandant anglais, lequel, en en accusant réception à M. de Saldanha, ajouta que ce général pouvait suivre avec son expédition telle direction qu'il lui plairait, mais qu'il serait escorté par les deux frégates de guerre anglaises jusqu'à des points déterminés, dont la fixation dépendrait du pays vers lequel M. de Saldanha voudrait se diriger.

« Le général ayant reçu cette lettre, en adressa réponse au commandant anglais, lui annonçant que son intention était de se diriger vers la France; et effectivement quelques heures après les quatre transports avaient repris la mer dans cette direction suivis de deux frégates de guerre anglaises qui les quittèrent le 26 au matin à la hauteur du Cap-Finistère entre le port espagnol de Vigo et celui de la Corogne.

« Les transports sont donc entrés hier dans notre port, comme je vous le dis plus haut, et sitôt après leur arrivée, notre préfet maritime en a prévenu par le télégraphe Son Exc. le ministre de la marine, en lui demandant ses instructions; mais en attendant qu'elles arrivent, M. le préfet maritime a fait demander à M. de Saldanha en quel état étaient les vivres de l'expédition, et lui a annoncé qu'on lui en fournirait si elle en manquait. Les réfugiés sont au nombre de six cents.

« M. de Saldanha, neveu et premier aide-de-camp du général du même nom, est parti aujourd'hui pour Paris, d'où il doit se rendre immédiatement en Angleterre, afin de donner connaissance à MM. de Palmella et de Barbacena de l'arrivée de l'expédition à Brest, et des motifs qui l'ont dirigée vers la France. »

(Journal des Débats.)

— Le nommé Richard, couvreur plombier, né à St.-Cyr-en-Bourg, arrondissement de Saumur, âgé de quarante ans, avait été condamné à mort par les assises du département de la Charente-Inférieure, pour assassinat sur la personne de la dame veuve Trémouille, habitant à la Rochelle. Son pourvoi avait été rejeté le 18 décembre par la cour de cassation. Depuis ce temps, le bruit courait que la congrégation à laquelle, avant le crime, il devait, dit-on, être affilié, avait présenté pour lui une demande en grâce.

Un mois écoulé depuis le rejet de pourvoi faisait craindre, même aux hommes qui approuvent le moins les exécutions publiques, que cette demande



Bourse d'Anvers, du 5 février.

Changes.	à courts jours.	à 3 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	114 p. A	11 85	1 010 p. A
Londres.	11 92 1/2	A 46 7/8	46 11/16
Paris.	47 1/8	P 35 7/8	A 35 3/4
Bruxelles.	36 1/8	A 35	P 34 7/8
Hambourg.	35 1/8	A 35	P 34 7/8

Escompte 4 p. 0/10.

Cours des effets Pays-Bos.

Dettes actives, 2 1/2	d'intérêt, 57 P.
Obl. syndicat, 4 1/2	" 00
Rentes remb., 2 1/2	" 96 3/4 A.
Act. S. Com., 4 1/2	" 89 P.

\* Le 24 janvier, les métalliques étaient cotées à Vienne 37 9/16 et les actions de la banque à 411 3/5.

\* Les TAXES du PAIN à Liège, du 7 février sont les mêmes que la semaine dernière.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 6 fév. — Naiss., 2 garç., 5 filles. Décès, 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Charles Benoit, âgé de 51 ans, journalier, rue St. Eloi, célibataire. — Jean-Mathieu Renier, âgé de 43 ans, journalier, rue Pecherue. — Elisabeth Pirghaye, âgée de 78 ans, faubourg St. Léonard. — veuve de Guillaume Dechesne. — Catherine-Dominique-Joséphine Thoms, âgée de 75 ans, marchande, rue Ste. Veronique, épouse de Jean-Baptiste Caron. — Marie-Anne Guidé, âgée de 53 ans, rue du Moulin, épouse de Noël Evrard.

CLOTURE DE LA CHASSE. — L'époque de la clôture de la chasse est fixée pour toute la province de Liège au 15 février 1829, par arrêté du 7 du même mois.

### SPECTACLE DE VENDREDI.

Avant, Pendant et Après. — Mazaniello.

Quand on n'a plus eu de bonne raison à donner aux partisans d'une réforme dramatique, tendant à substituer sur la scène aux mœurs et au langage de convention, une vérité plus franche de langage et de mœurs, au tableau d'un caractère ou d'un caractère isolé, le tableau plus large et plus animé de toute une société, de toute une époque, au jour rétrécissant des unités, un espace plus étendu que l'exigeait l'action mise en scène, quand, disons-nous, on n'a plus trouvé de bonnes raisons à leur donner, on leur a dit : faites et voyons vos chefs-d'œuvre. Et comme on ne faisait pas d'abord, ou comme on faisait mal, classiques de triompher et de crier à l'impuissance, à l'ignorance. Peu à peu cependant la critique, à force de prêcher, a eu de jour en jour plus dignes prosélytes. Le nouveau système tombé dans les mains de plus habiles metteurs en œuvre, a successivement fait voir, et non sans orgueil, des scènes, des proverbes, des essais, des esquisses, et d'essai en essai, d'esquisse en esquisse, voici qu'enfin on est parvenu à offrir des tableaux, qui, s'ils ne sont pas encore tout ce qu'on doit attendre de la réforme, des hardiesses qu'elle autorise, des beautés qu'elle promet, doivent suffire pour résoudre la question, et assurer son triomphe.

Avant, Pendant et Après est, sans contredit, un tableau de ce genre, et si l'on n'en veut pas encore comme d'un modèle parfait à imiter, on ne peut se refuser au moins d'y voir le signe et sans doute aussi la cause d'un puissant progrès de la réforme.

Trois grandes scènes historiques ont pris place dans cette composition originale de MM. Scribe et Rougemont. C'est d'abord la France, où si l'on veut, la haute société française (le peuple alors était compté pour peu), la haute société avec sa frivolité, sa morgue, son ignorance, son insouciance morale, ses injustices et ses haines de famille, son mépris de la bourgeoisie, ses privilèges de toute espèce. Et à côté de cela, l'entrée dans le monde des idées nouvelles d'alors, de philanthropie, de droit, de nature, de haine aux privilèges, principes encore vagues, sentis plutôt que démontrés, mais qui des livres philosophiques gagnaient les hautes classes, poussaient déjà de généreux champions aux bords américains, pour delà venir combattre la France, et y triompher à leur tour.

Ce n'est pas, sous le côté historique, le beau moment de la révolution française que les auteurs ont choisi pour leur seconde époque. C'est le moment où cette révolution si pure, si généreuse à sa naissance, est arrivée, d'excès en excès, à son

dernier période d'énergie et d'horrible dévergondage. Les partis vaincus et tour à tour dévorés l'un par l'autre ont laissé la lice aux dernières classes du peuple. La démagogie domine à son tour, et avec elle la grossièreté des formes, l'emphase ridicule du langage, le pillage, les délations, les proscriptions, les supplices; mais en même temps se font voir, comme pour relever l'humanité de tant de dégradation, dans le peuple même, les plus sublimes dévouemens, et ces divins exemples de grandes âmes qui, victimes des excès de la liberté, et prêts à mourir par elle, croient encore à son triomphe, et proclament ses bienfaits, semblables à ces autres martyrs, qui livraient avec joie leurs corps aux flammes, emportant l'espoir d'un avenir meilleur, et chantant la gloire de leur Dieu.

Le dernier acte nous transporte, trente ans en avant, dans la France nouvelle, telle qu'elle est sortie du naufrage avec son illustration militaire, ses maréchaux d'empire jadis laboureurs, ses richesses, son industrie, ses manufactures, ses élections, sa pairie libérale, ses jésuites, demi-religieux demi-politiques, et ces ridicules débris de l'ancien régime si plaisamment reproduits dans la personne du vicomte de Lamorlière.

Voilà ce qu'avec quelques exagérations, quelques invraisemblances, avec une réalité presque nue, et pourtant pleine d'intérêt, MM. Scribe et Rougemont nous ont montré dans leurs esquisses historiques. Sans doute les scènes qui passent sous les yeux sont trop rapides et trop multipliées, pour être toujours bien profondes et bien complètes; sans doute la France anti-révolutionnaire était encore autre chose que ce qu'on nous la montre. La révolution n'y est pas dépeinte d'une main trop amie, et pourtant les moyens de terreur et de pitié auraient pu être poussés plus loin. Ces tems désastreux avaient aussi leur côté ridicule, on le sait; mais le côté comique n'est-il pas ici un peu trop en relief?

Enfin au troisième acte, le tableau de l'époque ne serait-il pas un peu flatté. La noblesse constitutionnelle n'a-t-elle plus de morgue, plus de ridicules? Et les jeunes pairs, pour aller en tilbury aux leçons de M. Villemain, seraient-ils tous disposés à céder aussi généreusement que le fait Alfred, une cousine aimée à un avocat en stage.

Quoiqu'il en soit de ces observations, c'est fort bien d'avoir résumé les trois époques dans le personnage intéressant du général Surgy, type glorieux de ces vieux représentans de la révolution, qui en ont suivi toutes les phases sans reproche, toutes les conséquences sans fléchir, ont acquis la gloire au prix de leur sang, la richesse au prix de leurs travaux, et défendent aujourd'hui dans les tranquilles combats de la tribune, la liberté qu'ils défendaient jadis d'un même courage à la frontière, contre l'Austrie et l'émigration.

Amédée a joué le rôle du chevalier de Surgy en excellent acteur. Il a été fort bien secondé par Romainville, d'un naturel charmant sous l'habit du jeune fermier et du perruquier patriote; par Jannin qui ferait peut-être bien de donner au municipal Caracalla un air moins pacifique, par Auzet qui a eu de fort bons momens au 2<sup>e</sup> acte. Sallard a conçu et joué le rôle du Vicomte en homme de tact et d'esprit. La pièce en un mot est montée d'une manière très satisfaisante et mérite, à tous égards, le succès qu'elle obtient. Les allusions libérales ont été saisies avec un empressement qu'explique fort bien l'état actuel des affaires et des esprits. Nous ne comprenons pas pourtant pourquoi l'on a fait répéter et tant applaudi, aux deux représentations, le droit du canon. C'est un moyen, mal choisi, croyons-nous, de ralentir l'action déjà trop souvent arrêtée, par des couplets, quelque bien tournés qu'ils soient. Il est bon d'ailleurs de ménager Amédée; il serait grand dommage que, faute de cet agréable artiste, Avant Pendant et Après ne reparût plus, comme le bruit sinistre en courait avant-hier.

L'espace nous manque pour parler de Mazaniello. Cet opéra, dont nous avons conservé un si agréable souvenir, a marché mieux que beaucoup de spectateurs ne l'espéraient; mais il a encore besoin de bonnes répétitions.

Dumas doit mieux soigner son entrée; plus de laisser aller, plus de chaleur si c'est possible. I

ne faut pas non plus conspirer aussi gaiement ni conduire ses compagnons à l'incendie, le sourire sur les lèvres. Qu'il n'oublie pas que c'est en grande partie sur lui que repose le succès de Mazaniello. Le rêve du 4<sup>e</sup> acte nous a paru ce qu'il a chanté de mieux. Nous lui recommandons les finales du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> actes. Ils exigent à tout prix, de l'énergie et de l'entraînement.

Liège, le 7 février 1829.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Si vous avez été hier au spectacle, ma lettre ne vous apprendra rien que vous n'avez vu comme moi; je vous l'envoie cependant persuadé que je suis, que sa publication pourra ne pas être inutile. Hier vers 4 heures, les deux bureaux étaient encombrés par une foule nombreuse qui attendait impatiemment le moment de la distribution des cartes: le moment arrivé, il fit beau de voir tous ces gens, 5 minutes auparavant, paisibles et tranquilles, maintenant bruyants et furieux, se serrer, se pousser, se jeter, se précipiter les uns sur les autres, au milieu des cris de d'effroi. Ce n'était pas tout: échappé à ce premier assaut, le corps meurtri, les vêtements en désordre il fallait tenter l'entrée de la place et se jeter dans une nouvelle mêlée plus dangereuse, plus redoutable que la première. Grand nombre de dames se trouvaient entraînées, écrasées par la foule: dans cette cohue, j'ai vu, dans un coin du petit caré qui sépare les deux portes, une vieille dame et une autre moins âgée, qui cherchaient vainement à faire de leur corps un rempart à une pauvre petite fille: leurs cris étaient effrayants. Quelques jeunes gens en furent touchés; ils parvinrent à écarter cette masse de gens qui pesait sur elles et l'un d'eux, prenant l'enfant dans ses bras, la porta jusques dans l'intérieur de la salle?...

Le public, jusqu'à présent, messieurs, a témoigné d'un courage et d'une intrépidité peu ordinaire; mais ne se pourrait-il pas faire qu'il devint plus timide, et moins disposé à aller ainsi s'exposer gratuitement? et plus de spectateurs, plus d'acteurs; mais partant aussi, plus de soirées agréablement passées pour nous! il est donc dans l'intérêt des deux partis de chercher un remède au mal: pourquoi ne pas établir, comme à Bruxelles, une allée en grillage, ouverte aux deux extrémités et assez étroite pour que une ou deux personnes seulement puissent y passer; cette allée, en se repliant plusieurs fois sur elle-même, n'arriverait au bureau qu'après avoir déployé une étendue proportionnée au nombre des curieux qu'elle serait destinée à contenir. L'on aurait également soin de ne pas distribuer de cartes dès le matin, afin que la porte de la salle ne soit pas encombrée, et par là on parviendrait dans l'intérieur sans coup férir. Les frais seraient peu considérables.

Voilà mon remède; si on n'en voulait pas, voici un palliatif: au lieu de faire une distribution générale, pourquoi ne pas commencer par satisfaire aux plus pressés? Pourquoi dès 4 heures ne livre-t-on pas des cartes de parterre seulement: à 4 1/2 les amateurs des premières pourraient se présenter à leur tour et ainsi de suite; de cette manière la foule se trouverait divisée et partant moins menaçante. Mais, comme que l'on s'y prenne, peu importe, pourvu que ces scènes tumultueuses ne se reproduisent plus.

Agrérez, etc. P. N.

SPECTACLE DEMANDÉ. — Aujourd'hui dimanche 8 février, la deuxième représentation de *Cartouche et Mandrin* vaudeville en un acte; le *Concert à la Cour*, opéra en un acte; *Angeline ou la Champenoise*, vaudeville en un acte. On commencera à 5 heures et un quart par les *Étourdis*, comédie. Demain lundi 9, la deuxième représentation de *Mazaniello*, opéra en 4 actes.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 7 février. — A 8 heures du matin, 2 degrés au-dessus de zéro; 3 degrés idem.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### 91 TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faille de Sr. Walther Jacques Joseph Dewandre.

Par jugement du 6 février 1829, enregistré le lendemain, le tribunal déclare le sieur Walther Jacques Joseph Dewandre père, fabricant de drap, domicilié à Herve, en état de faillite, fixe provisoirement l'ouverture de cette faillite au 21 janvier 1829, date de l'apposition des scellés; nomme M. Elias juge suppléant pour remplir les fonctions de commissaire, et pour remplir les fonctions d'agent, M<sup>e</sup> Claude Remi Alexandre Ophoven, avocat domicilié à Liège, et M<sup>e</sup> C. J. Snock, nég. domicilié à Herve. Ordonne que la personne du failli soit déposée dans la maison d'arrêt pour dette.

Aujourd'hui dimanche il y aura DIVERTISSEMENT chez Nicolas FRÈRES, au Corbeau, rue Souverain-Pont. 460

Dimanche prochain, BAL chez LARAYE, au Haut-Pré, faubourg Ste-Marguerite. 536

BONS VINS de Huy à 22 et 25 cents la bouteille chez l'empereur rue St-Catherine n<sup>o</sup> 222. 534

CHANGEMENT DE DOMICILE. — COUNE, cordonnier, demeure présentement rue devant les Carmes, n<sup>o</sup> 425, de même que sa famille. 535

**COSTUMES DE BAL A LOUER**

A des prix raisonnables, pendant tout le Carnaval, chez Poitron, fripière, n. 324, petite rue vis-à-vis la Pommelette, en Souverain-Pont; savoir :

Dominos en percale, en soie et en damas tout neuf; habits à la mameluc de la plus grande propreté; habits de paysan, et paysanne, de vieille femme, de vieillard et d'avocat, partie en velours et en satin; habits de domestique anglais et autres; habits à la turque en paillettes d'or et d'argent; habits d'arlequin, etc. etc.

L'ouverture du CAFÉ ÉCOSSAIS, rue Basse-Sauvinière, a lieu aujourd'hui dimanche. 528

On a PERDU vendredi soir, depuis le quai de la Sauvinière, jusqu'au quai d'Avroy, une MONTRE en or, à répétition, avec une CLEF en or, nouée par un cordon noir. Récompense à qui la remettra au n° 554. quai d'Avroy. 531

JANIN, tenant L'HOTEL DES PAYS-BAS, à Liège, a l'honneur d'informer le public, qu'il continue à tenir le RESTAURANT A LA CARTE, entreprend les DINES en ville, en grand et en détail, et il espère mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 530

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'hôtel-de-ville. 929

HUITRES anglaises, première qualité, à 1 fl. 30 cents le cent, chez Andrien, fils, derrière St-Jean Baptiste, n. 720. 148

CADOT, au Café littéraire, rue devant la Magdelaine, a recueilli des HUITRES anglaises très-fraîches. 804

HUITRES anglaises à 1 fl. 40 c. chez Peret, rue Ste-Ursule. 899

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, on reçoit chaque semaine un assortiment de pâtés de Strasbourg et du Périgord, truffes fraîches idem, poulardes et dindes truffées et non truffées, perdreaux rouges, ortolans, faisans de Bohême, etc. 651

A VENDRE OU A ÉCHANGER pour partie de sa valeur contre une propriété dans les environs de cette ville, une GRANDE MAISON presque neuve avec jardin, sise rue du Vert-Bois. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 823. 533

( ) L'épouse du notaire RICHARD XHAUFLAIR n'ayant pu réaliser la VENTE annoncée de tous ses VINS, en continue le débit au-dessous du prix de facture; ces vins consistent particulièrement en Bourgogne de 1811, 1815, 1818, 1822 et 1825, le tout bien conservé, plus en Bordeaux rouge et blanc, Rhin de 1811, Moselle de 1822, Rota muscat, Frontignan, Lunel, Bezière, Champagne, Bar et vin ordinaire de table; il lui reste aussi plusieurs pièces de vins de ces dernières qualités et de Bordeaux qu'elle cédera à bas prix.

A LOUER de suite, un beau QUARTIER indépendant, avec la jouissance d'un jardin, prairie, bosquet, ayant 2 sorties, l'une à Ste-Marguerite, l'autre à Hocheporte. S'adresser audit faubourg, n° 761. 532

On demande un JARDINIER non marié, connaissant la taille des arbres et bon légumier. S'adresser rue devant la Magdelaine, n° 263. 533

(84) Les CREANCIERS de feu Laurent LASSENCE, ancien capitaine et négociant, à Liège, sont invités à se réunir au domicile du soussigné, situé rue Table de Pierre n° 482, à Liège, le lundi neuf du courant, à trois heures de relevée, pour y prendre connaissance de diverses affaires qui les concernent.

GALAND, avoué, curateur à la succession dudit Lassence.

On DEMANDE une CUISINIÈRE, munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille. 527

(90) A VENDRE une MAISON, sise au PERI, vis à vis de celle portant l'enseigne de l'étoile, ayant vue sur la ville, avec un superbe jardin, planté des meilleurs arbres fruitiers; le tout en bon état. S'adresser au notaire DUSART, à Liège.

A LOUER présentement une belle MAISON, plus JARDINS et VIGNOBLES si l'on désire, situés derrière CORONMEUSE. A VENDRE de belles jeunes ÉPINES, de bons VINS du cru de plusieurs récoltes. S'adresser chez Dehousse, place du Marché, n° 26. 529

Une SERVANTE de 30 à 35 ans, sachant faire une cuisine bourgeoise, et munie de bons certificats, peut se présenter rue de l'Aigle Noir, Hors-Château, n° 488. 534

Véritable SAVON WINDSOR, première qualité, à 75 cents la douzaine; chez Charles-Jean SAMUEL, place St-Lambert. 492

(85) A VENDRE avec facilité pour paiement, une BELLE MAISON DE CAMPAGNE, à 2 milles de Liège, couverte en ardoises et ayant 4 pièces au rez-de-chaussée est 4 à l'étage, avec bâtiments, puits, citernes, un bosquet, deux jardins, et deux prairies plantées d'arbres à fruits, le tout d'une superficie d'environ 117 perches 70 aunes. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART notaire à Liège.

Une BONNE D'ENFANT, née allemande, bien famée, et qui connaît toute sa besogne, peut se présenter chez Jean Baptiste Lardinois, agent d'affaires, rue derrière la Magdelaine, à Liège. 528

A LOUER un JARDIN, garni d'arbres fruitiers, situé près de l'église des Mineurs. S'adresser rue Féronstrée, n° 821. 537

91 A VENDRE de gré-à-gré une GRANDE MAISON, située aux Arzières, faubourg Ste-Marguerite, à Liège, portant les n° 191 et 192, avec vingt-une perches de jardin. Au prix et sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFFE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

**MAO TEHA DENTIFRICE CHINOIS.**

Nouvellement importé et spécialement breveté par S. M. donne aux dents la plus éclatante blancheur, les dégage du tartre et en prévient la carie véritable antidote contre les exalaisons désagréables, EAU D'ÉTON, ou le secret de la beauté, invention nouvelle pour les baigns, la toilette et l'entretien de la bouche, se trouvent dans LE SEUL DÉPOT, chez CHARLES-JEAN SAMUEL PLACE St-LAMBERT, qui en même temps a l'honneur de recommander à l'attention des amateurs, qu'on trouve aussi chez lui, le SAVON ÉPILATOIR, pour faire disparaître le duvet en 5 et 8 minutes, à florins deux et avec l'eau préparée à florins trois. POMMADE DES FRANCS pour arrêter la chute des cheveux, en exciter la croissance, ainsi que celle des favoris et moustaches; tout ce qu'il y a de plus fin pour l'entretien de la peau, de la chevelure et des dents; EXTRAITS D'ODEURS pour le mouchoir, SAVON MILITAIRE importé de l'Angleterre pour faire la barbe, Savons d'Odeurs très-fins à fl. 1 la douzaine, Poudre pour teindre les cheveux, avec facilité à volonté en noir, brue et en chatain, cire à moustache, rouge de théâtre, vinaigre de rouge, Eau-de-Cologne première qualité de J. M. Farinna aiguilles anglaises etc. etc. 373

80 Me. LIBENS, notaire place St-Pierre, n. 21, à Liège, fait savoir que QUATRE LOTS de la FERME DE VOROUX-LEZ-LIERS, canton de Glons, ont été confirmés savoir :

- Le 2me. pour 700 florins des Pays-Bas.
- Le 3me. pour 870 id.
- Le 4me. pour 1480 id.
- Et le 9me. pour 750 id.

Et qu'aux termes des conditions du procès-verbal du trente janvier dernier, toute personne solvable peut, inclus le neuf de ce mois, surenchérir ces prix d'un vingtième, à charge d'en faire la déclaration en l'étude dudit notaire.

(79) Le 11 février courant, à dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères devant Mr. le juge de paix du quartier du nord, en son bureau rue Neuvise, par le ministère de Me. DUSART, notaire à Liège, UNE MAISON propre au commerce, sise à Liège, derrière le Palais, n. 75, près de l'église St-Antoine.

M<sup>re</sup>. GOYENS, notaire à la résidence de Montenaken, canton de St-Trond, province de Limbourg, procédera à la VENTE publique et aux enchères, le 16 février 1829, et jours suivants s'il y a lieu, en la maison de Vandevorst, cabaretier, sise audit Montenaken, d'environ TRENTE-UN BONNIERS des Pays-Bas, terre labourable, situés en plusieurs pièces, sous les communes suivantes, savoir :

- Bertrée, Borloo, Corthys, Crasavernas, Fresin, Ghoyer, Montenaken, Pousset, Trongnée et Rossoux.

Les titres de ces biens, d'origine patrimoniale, et le cahier des charges de la vente, se trouvent déposés en l'étude dudit notaire, où les amateurs peuvent en prendre inspection.

Le 9 février 1829, à une heure de relevée dans l'une des salles de la maison mortuaire de M. Alexis Laurent Demarteau, sise à Boilhe, il sera procédé en 28 lots, à la VENTE définitive de 14 BONNIERS métriques de terre et prairie, situés sur le territoire dudit Boilhe, dépendant de la succession dudit M. Demarteau.

La VENTE du beau MOBILIER du sieur Macors, fermier à Saive, commune de Celles, aura lieu le 9 et 10 mars 1829. Des annonces ultérieures donneront le détail des objets à vendre.

A PLACER en CONSTITUTION DE RENTE à 5 p. 0/0, un capital de 592 fls. 29 cents, provenant des bourses d'études, fondées par Michel Naveau.

S'adresser pour avoir des renseignements plus amples à maître JAMOULE, notaire à Saive. 513

**MAISON A LOUER A AMAY.**

A LOUER pour mars prochain, une MAISON composée d'un salon, place à manger, cabinet et cuisine au rez-de-chaussée; trois pièces à l'étage, beaux greniers, belles caves, cour, écurie, fournil, puits et un jardin y contigu, de la contenance d'environ neuf perches, le tout situé à Amay, à proximité de la chaussée de Liège à Huy. Cette maison réunit toutes les commodités désirables. S'adresser à M<sup>de</sup>. veuve ROME, audit Amay. 475

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

Par acte reçu par le notaire HALLEUX, le 3 février 1829, le sieur Defawes assisté des mandataires de ses créanciers a vendu le 3<sup>e</sup> lot des immeubles exposés en vente le 3 février, consistant en UN CORPS DE FERME sis à Hauregard-Battice, grand d'environ 3 bonniers 76 perches 35 aunes, suivant les conditions; toute personne solvable peut SURENCHÉRIR d'un vingtième du prix dans la huitaine parmis en faisant déclaration en l'étude du soussigné. HALLEUX, notaire.

Au n° 668, rue Féronstrée, CRINS NOIR 1<sup>re</sup> qualité, à 1 fl. 8 c. P.-B. Item noir et gris, 92 c. Item 2<sup>e</sup> qualité 78 c. la demi livre des P.-B. 505

( ) On cherche à LOUER de suite une PLACE ou DEUX au rez-de-chaussée et une cour. S'adresser au notaire DELVAUX.

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Jeudi, vingt six février 1829, à une heure de relevée, domicile de Mr. J. F. Georges, place du Péron, à Herve, les syndics définitifs à LA FAILLITE PIERRE WAUCOMONT, ci-devant fabricant de draps A THIMISTER, assistés des enfants Waucomont, et dûment autorisés par le juge commissaire de la faillite, exposeront en vente aux enchères le ministère du notaire DELEXHY, délégué à cet effet, devant Mr. le juge de paix du canton de Herve, les immeubles dont le détail suit :

Premier lot. — Un corps de ferme, situé Elseroux, commune de Thimister, consistant en une grande et belle maison verte d'ardoises, deux jardins, grand cour, biez, coup d'eau, grand réservoir avec place pour laver la laine, et cinq prairies contigues. Le tout d'une contenance d'environ quatre bonniers métriques, occupé par le sieur Rikals, boulanger.

Deuxième lot. — Une belle et grande maison d'habitation, atelier de fabrique, place pour teindre la laine, avec trois chaudières, bâtiment pour rames chaudes, étable, remise écurie, le tout couvert d'ardoises, grande cour, beau jardin clos de murs et dans lequel se trouvent beaucoup d'arbres fruitiers; deux vergers fort bien arborés et trois prairies.

Ces immeubles forment un bel ensemble, d'une contenance de cinq bonniers vingt-sept perches, et sont situés à la chaussée de Battice à Henri-Chapelle, commune de Thimister.

Troisième lot. — Un corps de ferme, situé aussi à la Chaussée, commune de Thimister, composé d'une maison d'habitation pour le fermier, d'un corps de logis séparé étable et écurie, le tout couvert d'ardoises, jardin, cour et trois prairies, ayant une contenance d'environ quatre bonniers.

Ces immeubles sont occupés et exploités par le sieur Clement Harkin.

Quatrième lot. — Le quart en nue-propiété d'un grand corps de ferme situé sous la commune de Warsage, canton de Dalhem, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, quatre prairies et sept pièces de terre d'une contenance d'environ trois bonniers.

S'adresser, pour voir le cahier des charges et conditions, à M. le juge de paix susdit, à M. l'avocat DEMONCEAU, à Herve, et en l'étude du notaire DELEXHY, à Liège.

Le même jour les syndics susdits exposeront en vente la quinzième indivis d'un capital de quatre mille vingt florins cinquante-cents des Pays-Bas, portant intérêt à quatre et demi pour cent, dû par la commune de Thimister.

QUARTIER GARNI à louer, Pont-d'Ile n° 26.

**DÉPOT GÉNÉRAL DE LA LIBRAIRIE MÉDICALE FRANÇAISE.**

Marché aux Poulets n° 4213, à Bruxelles.

LIVRES NOUVEAUX publiés à Paris par la société du dit dépôt général, où ils viennent d'être mis en vente et qui se trouvent aussi à Liège, chez COLLARDIN, GUILLEMAUD et C<sup>o</sup> de SARTORIUS-DELAUVEUX, DESOER et LEMMENS; libraires. DICTIONNAIRE DES DROGUES SIMPLES ET COMPOSÉES, ou dictionnaire d'histoire naturelle médicale, de pharmacologie et de chimie pharmaceutique, par A. CHEVALLIER, A. RICHARD et J. A. GUILLEMIN, tome quatrième OPA-SMI, édition des auteurs, Paris 1829, prix pour les souscripteurs 3 fr.

Avis de l'Éditeur.

En entreprenant de donner un nouveau dictionnaire de drogues simples et composées, MM. les auteurs crurent qu'ils pourraient se renfermer dans trois volumes in-8° de 500 à 600 pages; mais à peine étaient-ils parvenus à la moitié du premier qu'ils reconnurent qu'il leur était impossible de le faire sans tronquer les articles qu'ils avaient à traiter, et crurent qu'un quatrième serait nécessaire pour terminer l'opération sur le même plan qu'elle avait été commencée; maintenant ce volume est terminé, et cependant le dictionnaire n'est pas complètement achevé. Il a donc fallu se décider à faire paraître un cinquième et dernier volume auquel on joindra les planches.

L'éditeur espère que MM. les souscripteurs reconnaîtront que c'est dans l'intérêt même de l'ouvrage que le nombre de volumes a été dépassé. Mais afin d'alléger, autant qu'il est en lui, cette augmentation de dépense, il s'engage à livrer le cinquième et dernier volume. (IL PARAÎTRA A LA FIN DE FÉVRIER) ainsi que les planches qui l'accompagneront) pour la moitié du prix de l'un des volumes déjà publiés. MM. les auteurs ayant fait remise du prix de leur rédaction.

L'ART DE DOSER LES MÉDICAMENTS, TANT ANCIENS QUE NOUVEAUX, selon les différents âges, ou dictionnaire complet de pharmacologie médicale en tableaux synoptiques; par MM. BAUCHEUX, A. CHEVALLIER, et P. L. COTTEAU, un volume in-8°, 500 pages édition des auteurs, Paris 1829; prix

MANUEL DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES, contenant plusieurs nouveaux procédés opératoires, en particulier ceux de M. LAFRANG, et suivi de deux tableaux synoptiques des accouchemens, par J. COSTER, docteur en médecine, 3<sup>e</sup> édition de l'auteur, avec des additions et des changemens importants. Paris 1829; prix

Physiologie de l'homme par N. P. ADELON, professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Paris etc. seconde édition de l'auteur, revue, corrigée et augmentée, 4 volumes in-8°. Paris 1829; prix

NB. MM. les souscripteurs à la belle et nouvelle édition originale de la pathologie de ROGEE et SANSON, on en a publié deux volumes in-8°, au prix de deux florins chaque volume (publié à Paris sous les yeux et par les soins des auteurs) qui n'ont point encore retiré le tome 2<sup>e</sup> de cet ouvrage peuvent le faire réclamer immédiatement chez les libraires ou ils ont souscrit; ils sont en même temps prévenus que les tomes 3, 4 et 5 seront très incessamment mis à leur disposition.

H. LIGNAC, imprimeur du Journal, place du Spectacle, à Liège.